



Conseil économique et social

Distr. générale
8 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-deuxième session

Vienne, 14-22 mars 2019

Points 8 et 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions administratives, budgétaires
et de gestion stratégique**

**Application de la Déclaration politique et du Plan
d'action sur la coopération internationale en vue
d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte
contre le problème mondial de la drogue**

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-huitième session

Vienne, 20-24 mai 2019

Points 4 et 8 de l'ordre du jour provisoire**

**Questions administratives, budgétaires
et de gestion stratégique**

**Tendances et nouveaux problèmes en matière
de criminalité dans le monde et mesures
de prévention du crime et de justice pénale
visant à y faire face**

Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées en 2018. Il contient en outre une série de recommandations soumises, pour examen, à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il renferme également des informations fournies en application des résolutions 56/9, 60/2, 60/7, 60/8, 60/9, 61/2 et 61/8 de la Commission des stupéfiants.

* E/CN.7/2019/1.

** E/CN.15/2019/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	3
II. Orientation stratégique.....	3
III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats.....	4
A. Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue.....	4
B. Prévenir et combattre efficacement la criminalité.....	9
C. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique.....	15
IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.....	17
A. Planification stratégique.....	17
B. Évaluation.....	17
C. Financement et partenariats.....	17
V. Recommandations.....	19

I. Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des principales activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a menées en 2018. La section II porte sur les dernières évolutions de la politique générale de l'Office, les nouvelles activités de coopération technique qu'il a engagées, ainsi que les mesures qu'il a prises pour intégrer la problématique femmes-hommes dans ses activités. La section III est consacrée à l'accomplissement de ses mandats, qui consistent à : a) aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ; b) prévenir et combattre efficacement la criminalité ; c) mener des recherches, analyser des tendances et apporter son appui scientifique et criminalistique. La section IV offre une vue d'ensemble des mesures prises pour renforcer l'ONUDC dans les domaines de la planification stratégique, de l'évaluation et de la mobilisation de fonds. La section V contient des recommandations qui seront soumises, pour examen, à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

II. Orientation stratégique

2. Au cours de la période considérée, le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et la mise en œuvre concrète des engagements communs pris par les États Membres depuis l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue se sont poursuivis. L'ONUDC a aidé la Commission des stupéfiants à faire adopter des mesures concrètes aux États Membres dans une démarche globale et inclusive, en favorisant la mise en commun des bonnes pratiques, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés de l'exécution des engagements pris par la communauté internationale. Conformément au plan de travail adopté en juin 2018, la Commission des stupéfiants a tenu des débats thématiques entre septembre et novembre 2018. Elle a également consacré des séances à des questions d'organisation en vue de préparer le débat ministériel de 2019. Le développement du site Web dédié à la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (www.ungass2016.org) s'est poursuivi, de sorte qu'il constitue un répertoire en ligne d'informations concrètes sur la manière dont sont mises en œuvre les recommandations pratiques figurant dans le document final de la session extraordinaire intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (voir E/CN.7/2019/7). Un autre site Web, consacré aux préparatifs du débat ministériel de 2019, a vu le jour (www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/index.html). L'ONUDC a aussi organisé, en 2018, deux ateliers sur la mise en œuvre des recommandations pratiques issues de la session extraordinaire, l'un au Pakistan et l'autre aux Fidji. Lors des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient tenues en 2018, les groupes de travail ont continué de débattre de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009 ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, abordant également des questions transversales, dans l'esprit du texte final de la session extraordinaire.

3. Dans sa résolution [73/184](#), l'Assemblée générale a décidé que le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se tiendrait à Kyoto (Japon) du 20 au 27 avril 2020 et elle a prévu des consultations préalables le 19 avril 2020. Elle a également décidé que le débat de haut niveau aurait lieu au cours des deux premiers jours du Congrès, de sorte que les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres présents puissent centrer leurs discussions sur le thème principal de la rencontre, « Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme 2030 », et que des réflexions utiles

puissent être recueillies. L'ONU DC a élaboré un projet de guide de discussion pour servir de document de référence lors du Congrès et de ses réunions préparatoires régionales et il y a mis la dernière main après l'avoir soumis à l'examen de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-septième session, puis aux États Membres pour recueillir leurs observations. Il a, de plus, organisé des réunions préparatoires régionales en vue de proposer des recommandations pragmatiques à soumettre à l'examen du Congrès. L'Office a également pris des dispositions auprès du Gouvernement japonais afin d'organiser un forum des jeunes avant l'ouverture du Congrès.

4. L'ONU DC a redoublé d'efforts pour trouver des manières nouvelles et novatrices d'aider les États Membres à exécuter les volets du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relevant du mandat qui lui avait été confié.

5. Au cours de la période considérée, trois initiatives nouvelles ont vu le jour :

a) La coopération trilatérale établie entre l'ONU DC, la Fédération de Russie et le Japon en vue d'aider l'Afghanistan dans sa lutte contre les stupéfiants a continué de permettre à ce pays et à ses voisins d'Asie centrale de renforcer leurs capacités en matière de détection et de répression. Ce partenariat fructueux a permis d'intensifier les opérations d'interception et la coopération régionale, conformément aux prescriptions de la résolution 60/9 de la Commission des stupéfiants, et il constitue un exemple d'application du principe de la responsabilité partagée ;

b) En Afrique centrale, l'ONU DC s'est employé, en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à élargir l'éventail des domaines relevant de son mandat dans lesquels il s'engage. Par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, il appuie ainsi la mise en place de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine et l'adoption de mesures de protection des victimes et des témoins ;

c) L'ONU DC a mis au point un projet à grande échelle visant à démanteler efficacement les réseaux criminels opérant en Afrique du Nord dans les domaines du trafic illicite de migrants et de la traite des êtres humains.

6. Au cours de l'année considérée, le Programme mondial sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'Office des Nations Unies à Vienne a lancé la Stratégie de l'ONU DC pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (2018-2021) et commencé à la mettre en œuvre. Cette stratégie, qui suit les politiques applicables en la matière dans l'ensemble du système des Nations Unies, aidera l'Office à réaliser des progrès mesurables d'ici à la date butoir de 2021. Pour lui donner effet, un plan d'action définissant un dispositif clair d'organisation des responsabilités, des cibles et des objectifs a été élaboré.

III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats

A. Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

1. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé

a) Prévention, traitement et réinsertion

7. L'ONU DC et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont présenté la deuxième version actualisée des Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues à la soixante et unième session de la Commission des stupéfiants. L'Office a poursuivi l'exécution de ses programmes de prévention fondés sur des données factuelles à l'intention des familles et des écoles, qui ont bénéficié à des

milliers d'enfants et à leurs familles dans 22 pays. Il a mis la dernière main à son programme intitulé « Strong families », qui est la première initiative d'une série de programmes conçus pour répondre aux besoins des familles à faibles revenus en situation de vulnérabilité, notamment les familles déplacées. Des essais scientifiques sont en cours dans quatre pays.

8. L'ONUDC et l'OMS ont poursuivi leur partenariat en vue d'améliorer les services de traitement, de prise en charge et de réadaptation dispensés aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues dans 23 pays, permettant à des milliers de patients de bénéficier de tels services grâce à un renforcement des capacités et à des modalités d'intervention novatrices. Il s'agit notamment de programmes destinés aux groupes vulnérables (enfants, adolescents et femmes) et, dans quatre pays, de programmes de prévention des surdoses d'opiacés. L'Office a supervisé avec succès la mise en place d'un mécanisme d'assurance de la qualité des dispositifs et services de traitement dans les États Membres.

9. Dans le cadre de la soixante et unième session de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a appuyé l'organisation d'une réunion du réseau informel des scientifiques spécifiquement consacrée à la crise des opioïdes, ainsi que d'une rencontre du Forum des jeunes, de sorte que les voix des scientifiques et de la jeunesse puissent continuer de se faire entendre auprès des décideurs du monde entier. L'Office a en outre continué à mettre en évidence les moyens par lesquels la prévention et le traitement de la toxicomanie et des troubles liés à l'usage de drogues contribuaient à la réalisation des objectifs assignés à de nombreuses initiatives interinstitutions, comme l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ou l'Alliance pour la prévention de la violence.

b) Prévention, traitement et prise en charge du VIH

10. L'ONUDC a continué d'encourager l'adoption, à l'intention des toxicomanes et des détenus, de mesures de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH respectueuses des droits de l'homme, axées sur la santé publique et tenant compte de la problématique femmes-hommes.

11. L'ONUDC a diffusé des informations sur les règles encadrant la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH auprès de femmes toxicomanes et dispensé des formations sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les services chargés du traitement du VIH, y compris sur la surveillance et l'évaluation de cette prise en compte, à plus de 1 000 prestataires de services en Afghanistan, au Bélarus, en Égypte, en Indonésie, en Iran (République islamique d'), au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Maroc, au Myanmar, au Népal, en Ouzbékistan, en République de Moldova, au Tadjikistan, en Thaïlande et au Viet Nam.

12. L'ONUDC s'est employé à intensifier les partenariats entre les services de détection et de répression, la société civile et le secteur de la santé au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine, et il a contribué au renforcement des capacités de plus de 900 agents des services de détection et de répression, 200 représentants de la société civile et d'organisations locales, ainsi que de 120 parlementaires et représentants des secteurs sanitaire, éducatif et social. Il a mis au point un guide d'application sur la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH, ainsi que sur l'assistance aux usagers de stimulants.

13. L'ONUDC a préconisé l'introduction d'une gamme complète de services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH dans les plans sanitaires de l'administration pénitentiaire. En Égypte, au Maroc et en Tunisie, il a doté les responsables de ces services de moyens accrus en matière de prévention, de traitement et de prise en charge des personnes atteintes du VIH, d'hépatites virales, d'infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose. En Afrique du Sud, en Angola, en Eswatini, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe, il a fait en sorte que des services liés au VIH et les services sanitaires connexes soient fournis dans les prisons, en collaboration

avec l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

2. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en empêchant leur détournement

14. À la soixante et unième session de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a présenté un document intitulé « Technical guidance: increasing access and availability of controlled medicines » (conseils techniques pour améliorer l'accès et la disponibilité des médicaments placés sous contrôle), qui définit trois domaines d'intervention essentiels (renforcement des systèmes, éducation et sensibilisation, gestion de la chaîne d'approvisionnement) et cinq thèmes transversaux (prévention du détournement et de l'usage non médical, structure économique, cohérence du message, prise en charge centrée sur les patients et recherche).

15. L'Office a également achevé son évaluation de la disponibilité et de l'accessibilité des substances placées sous contrôle destinées à des fins médicales et scientifiques au Panama et l'a présentée à un groupe de praticiens experts, parmi lesquels le Ministre de la santé, en octobre 2018.

3. Réduction de l'offre et mesures connexes : efficacité de la répression ; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues ; lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire

16. L'ONUDC a continué de promouvoir le recours au renseignement criminel, aux techniques d'enquête spéciales et à la coopération transfrontière, y compris la « mise en réseau de réseaux », pour appuyer les activités de police. L'initiative Law Enforcement TrainNet a servi de base à l'échange de programmes de formation, de supports, d'outils, de méthodes, de pratiques exemplaires et de formateurs entre les institutions de formation des services de détection et de répression.

17. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs mené par l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a permis d'aider les 50 États participants à améliorer la sécurité de leurs approvisionnements commerciaux et à renforcer les contrôles aux frontières. Depuis 2004, les 80 unités nationales interinstitutions créées au titre de ce programme ont intercepté plus de 240 tonnes de cocaïne, 6 tonnes d'héroïne, 70 tonnes de cannabis et 1 700 tonnes de précurseurs et d'explosifs.

18. Dans le cadre de son programme mondial de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique du l'Ouest (CRIMJUST), l'ONUDC a continué de renforcer les capacités des services de justice pénale situés sur cet itinéraire. Une opération internationale menée avec l'appui du programme a permis l'arrestation de 357 personnes, la saisie de 52 tonnes de drogue, le démantèlement de 20 laboratoires clandestins, ainsi que la saisie de 3 tonnes de précurseurs chimiques. Une autre opération, menée à l'échelle régionale, a permis de saisir 55 tonnes de substances illicites et de procéder à l'arrestation de 1 300 personnes.

19. En 2018, les équipes spéciales créées en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) mené par l'ONUDC, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'OMD ont saisi une demi-tonne de cocaïne, 3,5 tonnes de cannabis, 114 kg de méthamphétamine, 37 kg d'héroïne, 200 kg de précurseurs, 6,1 tonnes de médicaments de contrefaçon, plus de 1 million de dollars de devises non déclarées, 150 kg de cigarettes et de tabac, et 513 kg de pangolin, tant dans les espaces passagers que dans les espaces cargo. Des équipes spéciales ont également pris part à quatre opérations conjointes organisées par l'OMD, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), INTERPOL et d'autres organisations.

20. L'ONUDC a apporté son appui au Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays d'origine, de transit et de destination constitué en réponse à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud et au Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée, leur permettant ainsi d'enquêter sur 18 et 10 affaires transnationales, respectivement, et il a également appuyé l'action du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs.

21. L'initiative du Pacte de Paris est le seul mécanisme de coopération chargé exclusivement de la lutte contre le trafic illicite d'opiacés provenant d'Afghanistan au niveau mondial. Lors de la réunion d'experts organisée à Beijing en novembre 2018 par l'Organisation de Shanghai pour la coopération, les partenaires de l'initiative ont réaffirmé leur attachement au travail précieux accompli dans ce cadre et invité à renforcer le rôle du Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, d'Europol, d'INTERPOL et d'autres organisations régionales susceptibles d'apporter une contribution essentielle à son action. L'ONUDC a continué d'appuyer l'action menée dans le cadre du Pacte de Paris pour renforcer la coopération sur les quatre volets thématiques définis dans la Déclaration de Vienne adoptée à la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan, à savoir : a) renforcer et mettre en œuvre des initiatives régionales ; b) détecter et bloquer les flux financiers liés au trafic illicite d'opiacés ; c) prévenir le détournement de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'opiacés en Afghanistan ; d) réduire l'usage illicite de drogues et la dépendance au moyen d'une approche globale.

4. Questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités

22. L'ONUDC et l'OMS ont publié en commun un ouvrage intitulé *Treatment and Care for People with Drug Use Disorders in Contact with the Criminal Justice System: Alternatives to Conviction or Punishment* (traitement et prise en charge des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues ayant affaire au système de justice pénale : mesures susceptibles de remplacer la condamnation et la sanction pénale), qui a été présenté à la soixante et unième session de la Commission des stupéfiants et à la vingt-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

23. S'appuyant sur cette publication, l'Office a organisé un atelier à Mombasa (Kenya) en décembre 2018, dont le but était de faire mieux comprendre aux professionnels de la santé et de la justice comment utiliser le traitement comme alternative à la condamnation ou à la peine, et de donner aux autorités kényanes la possibilité d'examiner des stratégies en vue de relever les défis qui se posent dans ce domaine.

24. À la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, en mars 2018, l'ONUDC a rendu public le *Practitioner's Toolkit on Women's Access to Justice Programming* (manuel pratique destiné aux juristes portant sur l'accès des femmes à la justice), en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce manuel donne des orientations sur les moyens de mieux faire prendre en considération les disparités entre les sexes dans les systèmes judiciaires et lors de l'adoption des mesures de justice, et il envisage le problème mondial de la drogue sous l'angle de la problématique femmes-hommes. En septembre 2018, l'Office a pris part à une conférence internationale sur les femmes en prison tenue à Bogotá et organisée par Penal Reform International et le Cyrus R. Vance Centre for International Justice. Les participants ont discuté de stratégies et de pratiques visant à améliorer la situation des détenues, ainsi que de différentes tendances, comme l'incidence disproportionnée qu'ont sur les femmes les lois et les politiques antidrogues, notamment en Amérique latine et en Asie, où les taux

d'emprisonnement pour des infractions à la législation sur les stupéfiants sont élevés et le pourcentage de femmes détenues pour ce type d'infractions est souvent supérieur à celui des hommes.

5. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives

25. Le Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives de l'ONUDC a permis de surveiller activement plus de 850 nouvelles substances psychoactives signalées dans 116 pays et territoires, recueillant ainsi des éléments utiles pour identifier les plus nocives, persistantes et prévalentes d'entre elles. Depuis 2018, ce système a en particulier servi à recueillir des données toxicologiques qui ont permis de recenser les substances devant en priorité faire l'objet de mesures internationales. Grâce à sa série de fascicules trimestriels intitulée Global SMART Update, l'ONUDC a continué de sensibiliser l'opinion à la manière dont les nouvelles substances psychoactives transformaient les marchés des drogues de synthèse et aux risques associés à l'expansion continue du trafic de méthamphétamine.

26. En juin 2018, l'Office a lancé une stratégie intégrée pour faire face de manière rapide et globale à la crise mondiale des opiacés. Dans le cadre de cette stratégie, la sixième consultation d'experts ONUDC-OMS sur les nouvelles substances psychoactives, tenue en septembre 2018, et la réunion intergouvernementale d'experts sur les défis internationaux posés par l'utilisation non médicale des opioïdes de synthèse, organisée conjointement par l'ONUDC, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et l'OMS en décembre 2018, ont constitué des événements marquants qui ont permis de mobiliser la coopération interinstitutions et de proposer des éléments fondamentaux pour une solution internationale à la crise mondiale des opiacés.

6. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée

27. L'ONUDC a soutenu un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée. En Asie centrale, le mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues lie cinq États de la région (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), ainsi que l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie et l'Aga Khan Development Network. Au cours de la dixième réunion d'examen, les signataires ont adopté une déclaration dans laquelle ils soulignent les menaces que représente l'accroissement de la culture et de la production illicites de drogues en Afghanistan, et la nécessité d'une coopération renforcée.

28. Dans le cadre de l'initiative intitulée « Strategic actions to respond to the global threats of opiates » (mesures stratégiques visant à faire face aux menaces mondiales que représentent les opiacés), face à la superficie record occupée par les cultures illicites de pavot à opium en Afghanistan en 2017, l'ONUDC a cherché à établir des liens entre les États Membres d'Asie du Sud et à développer davantage leur coopération afin d'appeler l'attention sur les flux de drogues illicites qui empruntent la « route du Sud ».

29. En mars 2018, les services de détection et de répression de l'Argentine, du Brésil, de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, du Paraguay et du Pérou se sont associés pour créer, avec le soutien de l'ONUDC, le centre régional du renseignement au service de la lutte antidrogue, plateforme sous-régionale d'échange d'informations et d'analyse de renseignements. Son siège a été établi à Santa Cruz (État plurinational de Bolivie). Ses membres ont tenu leur première réunion technique opérationnelle, à laquelle se sont joints la Colombie, l'Équateur et le Mexique, en décembre 2018.

30. L'action concertée des membres du Partenariat de la Route du Sud et le travail en réseau des services de détection et de répression d'Afrique ont permis d'importantes saisies de drogues en République-Unie de Tanzanie, à Madagascar et au Kenya. Lors de la réunion ministérielle de la Commission de l'océan Indien, tenue à Maurice en avril 2018, il a été dit que le Partenariat de la Route du Sud constituait le principal mécanisme de lutte contre le trafic de stupéfiants dans l'océan Indien.

7. Développement alternatif ; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement ; résolution des problèmes socioéconomiques

31. L'ONUDC a continué d'aider les États Membres à concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement alternatif dans l'esprit des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, en fournissant une assistance technique et en encourageant la concertation. L'assistance technique qui a été accordée à l'Afghanistan, à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie, au Myanmar, au Pérou et à la République démocratique populaire lao a permis à des populations vulnérables d'acquérir des moyens de subsistance durables. Ces programmes de l'ONUDC axent le contrôle des drogues sur le développement, en favorisant la réalisation des objectifs de développement durable et l'avènement de sociétés pacifiques.

32. En juillet 2018, l'Office a organisé, en partenariat avec l'Allemagne, le Pérou et la Thaïlande, la dernière réunion d'experts d'une série de trois, pour faire le point sur les engagements pris dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue et recenser les besoins et les orientations prioritaires d'une action future. Cette réunion a mis en lumière l'importance croissante des solutions de développement alternatif, la forte demande d'assistance technique en la matière et l'intérêt qu'il y avait à poursuivre les discussions pour déterminer des modalités d'appui en matière de financement, de recherche et d'élaboration de politiques. Y ont participé les représentants de 32 États Membres, ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales, de la société civile, des milieux universitaires et des collectivités touchées. Les conclusions de cette réunion seront portées à l'attention de la Commission des stupéfiants à sa soixante-deuxième session.

33. À l'aide des enquêtes qu'il mène auprès des populations rurales, l'ONUDC continue d'analyser les facteurs complexes qui les poussent à se livrer à la culture illicite, notamment les liens qui existent entre ce phénomène et la paix et la sécurité, par exemple en Afghanistan et au Myanmar, où des données ont été recueillies dans des centaines de villages et présentées dans des rapports d'enquête. Grâce à ces enquêtes, l'Office est en mesure d'aider les pays à programmer des interventions axées sur le développement. Il a contribué, par un appui méthodologique et technique, à la conception et à la mise en œuvre d'études d'impact qui ont permis de réaliser un état des lieux complet des projets de développement alternatif en Afghanistan.

B. Prévenir et combattre efficacement la criminalité

1. Lutter contre la criminalité transnationale organisée

a) Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant

34. À sa neuvième session, tenue à Vienne en octobre 2018, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a adopté les procédures et règles applicables au fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, énoncées dans sa résolution 9/1. Elle a décidé, dans la même résolution, de lancer la phase préparatoire du processus d'examen.

35. Le Groupe de travail sur les armes à feu a tenu une réunion en mai 2018 et les Groupes de travail sur la traite des personnes et sur le trafic illicite de migrants se sont réunis en juillet 2018. En outre, en mai 2018 le Groupe de travail sur la coopération internationale et le Groupe de travail sur l'assistance technique ont tenu des réunions consécutives autour d'un point commun de leurs ordres du jour, relatif à l'élaboration du questionnaire destiné à l'examen de l'application de la Convention. Le Groupe de travail sur la coopération internationale a tenu une réunion supplémentaire en marge de la neuvième session de la Conférence, en octobre 2018.

36. L'ONUSUDC a continué d'élargir le portail de gestion des connaissances SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité), qui couvre désormais 15 types d'infractions, dont le terrorisme. SHERLOC répertorie actuellement plus de 2 920 affaires concernant 124 pays, ainsi que plus de 7 470 dispositions juridiques en vigueur dans 198 pays.

b) Traite des personnes et trafic illicite de migrants

37. En septembre 2018, l'ONUSUDC a organisé à Charm el-Cheikh (Égypte) une Conférence des procureurs Afrique-Europe sur la coopération judiciaire internationale en matière d'enquêtes et de poursuites concernant la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. Il a également organisé une conférence régionale à Sofia, en octobre 2018, sur l'utilisation des technologies basées sur Internet pour faciliter la traite des personnes en Europe du Sud-Est. En outre, il a organisé à Lima, en avril 2018, le premier séminaire international sur les enquêtes et les poursuites à mener pour lutter contre le trafic illicite de migrants.

38. L'Office a publié un document thématique intitulé « Lutte contre la traite des personnes en situation de conflit » et un document de réflexion sur la définition juridique internationale de la traite des personnes.

39. Conformément à la résolution 27/4 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUSUDC a continué de coordonner les activités du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Il a organisé la toute première réunion du Groupe au niveau des directeurs en mai 2018 et apporté sa contribution aux notes thématiques publiées par celui-ci sur le rôle des objectifs du développement durable dans la lutte contre la traite des personnes et la traite d'enfants. En juin 2018, conformément à la résolution 72/195 de l'Assemblée générale, l'Office a informé les États Membres des travaux du Groupe. Il a également contribué de manière régulière à la mise en place du Réseau des Nations Unies sur les migrations en donnant des conseils à cet effet, en vue de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

40. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, géré par l'ONUSUDC, a organisé une manifestation de haut niveau en marge de la vingt-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

c) Trafic d'armes à feu

41. En Afrique de l'Ouest, l'ONUSUDC a apporté sa contribution au marquage de plus de 50 000 armes à feu et à la remise volontaire de plus de 700 autres dans le cadre de son Programme mondial sur les armes. Il a aussi contribué à l'adoption de procédures administratives concernant le marquage des armes à feu en Bosnie-Herzégovine et facilité l'adhésion du Soudan au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Il a en outre appuyé la réalisation de l'opération Trigger IV menée par INTERPOL dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en organisant des sessions de formation et en dispensant des conseils d'expert. Cette opération a permis la saisie de plus de 50 armes à feu et l'arrestation de 17 personnes. L'Office a renforcé sa coopération avec l'Union africaine et les pays des Balkans occidentaux en aidant à l'élaboration de stratégies régionales sur les armes à feu et les problèmes de sécurité connexes.

d) Blanchiment d'argent

42. L'ONUDC a apporté son aide à divers pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes, d'Amérique latine, du Pacifique et du Moyen-Orient. Grâce aux formations qu'il a dispensées, les services douaniers de la région des Caraïbes et d'Amérique centrale ont saisi plus de 3,3 millions de dollars d'espèces de contrebande. Avec l'aide du réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs (ARINSA), plus de 76 millions de dollars d'avoirs ont été gelés, confisqués ou préservés en 2017, contre 23 millions en 2016. L'ONUDC a également participé à la création du réseau interinstitutionnel d'Asie occidentale et centrale pour le recouvrement d'avoirs, mis en place à Astana en novembre 2018.

43. Les activités de renforcement des capacités menées par l'ONUDC en Afghanistan ont permis de réaliser des saisies aéroportuaires d'une valeur de 100 000 dollars. Au Kazakhstan, 186 enquêteurs et procureurs ont reçu une formation aux procédures de gel et de recouvrement des avoirs. Cela leur a permis de procéder au gel à l'étranger de 56 millions de dollars d'avoirs. Dans le monde entier, plus de 500 fonctionnaires ont reçu des formations sur la conduite d'enquêtes sur des affaires de blanchiment faisant intervenir des cybermonnaies et le darknet.

e) Autres questions relatives à la criminalité organisée

44. L'ONUDC a aidé un certain nombre de pays à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la cybercriminalité. En Asie du Sud-Est, 600 fonctionnaires de police, juges et procureurs ont été formés depuis juillet 2017. Cette démarche a donné lieu à la création d'un groupe de travail sur l'exploitation sexuelle en ligne, composé de représentants de systèmes de justice pénale et de services de détection et de répression d'Asie du Sud-Est. En El Salvador, 13 procureurs ont bénéficié d'un programme de formation des formateurs et au Guatemala, le travail accompli par l'ONUDC a permis aux services de détection et de répression d'accroître sensiblement le taux de poursuites dans les affaires de cybercriminalité. L'Office a en outre organisé la première réunion régionale sur la cybercriminalité dans la région du Pacifique.

45. Le Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité s'est réuni pour la quatrième fois en avril 2018 à Vienne. Conformément à son plan de travail, il a examiné les questions « Législation et cadres » et « Incrimination ».

46. En collaboration avec les organisations internationales compétentes, l'ONUDC a continué d'aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de prévention du crime et de justice pénale en vue de lutter contre le trafic de biens culturels, notamment en renforçant la coopération internationale à cet égard. Il a participé à une réunion ministérielle sur la protection du patrimoine culturel dans le cadre de la promotion de l'application des instruments juridiques des Nations Unies. Cette réunion s'est tenue en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. L'Office a également contribué aux activités de renforcement des capacités organisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en faveur des pays du Moyen-Orient et de l'Europe du Sud-Est.

47. Grâce à l'assistance technique qu'il a apportée, l'ONUDC a donné plus de retombées à son action en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. En Asie du Sud-Est, le nombre d'enquêtes sur le trafic d'espèces sauvages a augmenté et la législation a été durcie dans deux pays. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, les capacités en matière de poursuites ont été renforcées. Des guides de référence rapides à l'intention des enquêteurs et des procureurs ayant à connaître de crimes contre les espèces sauvages ont été élaborés pour le Botswana, le Mozambique et l'Ouganda. Grâce au soutien de l'ONUDC, l'Ouganda a été le premier pays à utiliser deux outils du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages : le cadre d'indicateurs pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (un cadre d'auto-évaluation à l'usage des

autorités nationales répertoriant des directives pour l'évaluation) et la compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, qui permet d'évaluer les mesures de prévention et de justice pénale prises pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'Office a également publié un manuel sur l'élaboration de lois visant à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et élaboré un guide de lutte contre la corruption dans le secteur de la pêche, intitulé « Poisson pourri ». Il a en outre poursuivi ses efforts pour renforcer les cadres de la lutte contre la corruption dans ces domaines.

2. Lutte contre la corruption

48. Le Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est réuni en juin, septembre et novembre. Une réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs et une réunion intergouvernementale d'experts à participation non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention contre la corruption se sont tenues en juin 2018. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption s'est réuni en septembre 2018.

49. Des progrès ont été accomplis au cours des premier et deuxième cycles du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, auxquels ont participé 184 États. Sur les 166 États examinés dans le cadre du premier cycle, beaucoup ont communiqué des informations indiquant que le Mécanisme d'examen de l'application stimulait les réformes nationales et renforçait la coopération interinstitutions. Près de 90 % des États examinés ont indiqué qu'ils avaient adopté de nouvelles lois afin de renforcer leur cadre législatif de lutte contre la corruption.

50. L'ONUSUDC a continué de fournir une assistance technique adaptée à chaque pays pour renforcer l'application de la Convention, notamment en aidant à préparer les examens de pays et à répondre aux besoins recensés au cours de ces examens.

51. En 2018, l'ONUSUDC a mené plus de 300 activités aux niveaux national, régional et mondial, et fourni un appui direct à 64 pays. Environ 6 100 professionnels de la lutte contre la corruption ont bénéficié de cette assistance. L'assistance apportée par l'Office prend notamment la forme de services consultatifs pour l'élaboration des lois et des politiques, d'ateliers, de sessions de formation et de réunions d'experts visant à renforcer les capacités dans les secteurs public et privé et dans la société civile. L'Office a continué d'aider 30 pays, au cas par cas et à titre collectif, à renforcer leurs capacités en matière de recouvrement d'avoirs, notamment dans le cadre de l'Initiative conjointe de la Banque mondiale et de l'ONUSUDC pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR), et il a prêté assistance à divers réseaux régionaux de recouvrement d'avoirs.

52. L'Initiative StAR a également publié, conjointement avec le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers et le Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent de l'ONUSUDC, un guide sur le travail des services de renseignement financier avec les services de détection et de répression et les procureurs (*Financial Intelligence Units Working with Law Enforcement Authorities and Prosecutors*).

53. Dans le cadre de l'initiative de l'ONUSUDC sur l'éducation pour la justice, des activités ont été menées pour aider les enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur à expliquer à la nouvelle génération les problèmes susceptibles de compromettre l'état de droit et les moyens de faire face à ces problèmes. En avril 2018, l'ONUSUDC a inauguré le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice. Toujours dans le cadre de l'initiative, un ensemble d'outils de formation à la déontologie judiciaire est en cours d'élaboration.

54. L'ONUSDC a continué d'expliquer, au cours de divers forums régionaux et internationaux, qu'il importait d'appliquer la Convention, notamment lors des réunions des groupes de travail du G20 et du Sommet Business-20 sur la lutte contre la corruption. Il a mené diverses actions conjointement avec le Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe et le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption de l'Organisation des États américains, dans le but précis de renforcer les synergies entre organes de contrôle anticorruption.

3. Prévention du terrorisme

55. L'ONUSDC a continué d'accroître sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il a dirigé 70 % des projets relevant du troisième volet de cette stratégie, qui porte sur les mesures destinées à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies. Il a organisé plus d'une centaine d'activités de renforcement des capacités et formé plus de 2 500 fonctionnaires de la justice pénale. Ces efforts se sont traduits par une augmentation du nombre des enquêtes (voir *infra*, par. 59).

56. L'Office a redoublé d'efforts pour promouvoir les instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme. Il s'apprête à lancer, avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, un nouveau projet phare sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Associant son action à celle de l'Union interparlementaire, il a soutenu le rôle des parlements dans l'adoption de mesures destinées à faire appliquer les instruments de lutte contre le terrorisme et les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, et il a permis d'inclure la législation antiterroriste dans SHERLOC.

57. Grâce à l'appui de l'ONUSDC, le Bangladesh, l'Iraq, le Liban, les Maldives, le Mali, la Mauritanie, les Philippines, l'Ouzbékistan, le Tchad et le Yémen ont bénéficié de services consultatifs juridiques. Coresponsable de la mise en œuvre d'un nouveau projet de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers, dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office dispense des conseils juridiques.

58. Une large gamme d'activités d'assistance technique a été fournie aux pays les plus touchés par le terrorisme dans diverses régions, l'accent étant mis sur des questions comme les mouvements transnationaux de combattants terroristes étrangers, l'utilisation sans précédent d'Internet par les groupes terroristes, les engins explosifs artisanaux et le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes.

59. L'année 2018 a été marquée par le lancement de plusieurs nouveaux programmes. Face au grand nombre de personnes mises en détention pour des affaires de terrorisme, l'ONUSDC a formé des juges et des procureurs des pays de la région du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad) pour qu'ils puissent enquêter et statuer sur ce type d'affaires, et il a prêté son appui aux poursuites menées contre des personnes associées à Boko Haram et à leur réinsertion. En conséquence, pour le seul Nigéria, les procureurs ont réexaminé 1 200 dossiers de détenus associés à Boko Haram dans l'État de Borno. En Asie du Sud et du Sud-Est, l'ONUSDC s'attaque à la menace du terrorisme maritime. En Iraq, il a lancé deux nouveaux programmes visant à aider l'État à tenir l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, aussi connu sous le nom de Daesh) responsable de ses crimes et à faire appliquer la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et en Asie. L'ONUSDC a également élaboré des séances de formation avancées sur les moyens de faire cesser le financement des réseaux terroristes. Grâce au projet AIRCOP, plusieurs combattants terroristes étrangers présumés ont été arrêtés au Sahel et dans les Caraïbes.

60. Conformément à la résolution 2322 (2016) du Conseil de sécurité, SHERLOC héberge désormais un répertoire des autorités nationales compétentes en matière de lutte antiterroriste. Une équipe spéciale interinstitutions a été créée pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En outre, l'Office a élaboré, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Association internationale des procureurs et poursuivants, des directives sur l'obtention de preuves électroniques dans les enquêtes antiterroristes transfrontières, et les a mises à disposition dans SHERLOC.

61. L'Office a mis au point plusieurs outils, notamment un manuel intitulé *Investigation, Prosecution and Adjudication of Foreign Terrorist Fighter Cases for South and South-East Asia* (enquêtes, poursuites et décisions de justice relatives à des affaires mettant en cause des combattants terroristes étrangers en Asie du Sud et du Sud-Est) et un autre intitulé *Guidance Manual for Member States on Terrorist Financing Risk Assessments* (manuel d'orientation à l'intention des États Membres sur l'évaluation des risques de financement du terrorisme) et il est en train de mettre la dernière main au premier manuel des Nations Unies sur la problématique femmes-hommes dans la lutte contre le terrorisme.

4. Prévention du crime et justice pénale

62. L'ONUDC a poursuivi ses efforts pour soutenir les États Membres dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la réforme de la justice pénale en mettant en œuvre dans toutes les régions des programmes de dimension mondiale, régionale et nationale. Le montant total sur lequel les donateurs se sont engagés pour les programmes en cours était de 200 millions de dollars.

63. Il a ainsi lancé un nouveau programme mondial visant à renforcer les mesures de prévention et de justice pénale prises pour faire face à la violence à l'égard des femmes. Son objectif est de mettre au point des mesures efficaces pour lutter contre ce phénomène et de fournir aux victimes des services essentiels, en contribuant à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et en aidant les États Membres à rendre leurs cadres législatif, politique et institutionnel conformes aux instruments internationaux concernés.

64. L'ONUDC a collaboré avec ONU-Femmes, le FNUAP, le PNUD et l'OMS à la mise en œuvre du Programme mondial conjoint sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, qui est en cours d'exécution, à titre expérimental, dans 10 pays de différentes régions.

65. En ce qui concerne la justice pour enfants, l'ONUDC a concentré ses efforts sur les enfants recrutés et exploités par des groupes extrémistes et terroristes violents. Il a publié le premier manuel intitulé *Handbook on Children Recruited and Exploited by Terrorist and Violent Extremist Groups: The Role of the Justice System* (manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : rôle de la justice) et en a assuré la diffusion en Afrique, en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il a également fourni des services consultatifs et juridiques et une assistance technique étendue au Gouvernement nigérien sur la prise en charge des enfants recrutés et exploités par Boko Haram.

66. Dans le cadre de son Programme mondial visant à relever les défis pénitentiaires, en collaboration avec le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'Office s'est attaché à promouvoir la réduction du recours à l'incarcération, l'amélioration de la gestion des établissements pénitentiaires et des conditions de détention, et la réinsertion sociale des délinquants. Dans le cadre du premier volet du programme, 10 pays ont reçu une assistance technique en matière de prévention de la criminalité grâce à l'initiative « Line Up, Live Up » de prévention par le sport. La question de l'accès à l'assistance juridique a fait l'objet d'un séminaire interrégional qui s'est tenu à Guangzhou (Chine) en janvier 2018 et auquel 13 pays ont participé. L'Office a également fait la promotion des peines de substitution à l'emprisonnement dans le cadre de deux ateliers régionaux, l'un en Indonésie et l'autre en Égypte. En ce qui concerne le deuxième volet, l'ONUDC a poursuivi

l'élaboration de supports destinés à faire comprendre et connaître l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), notamment d'un cours en ligne fondé sur des scénarios. Il a aussi donné le coup d'envoi, conjointement avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, d'une initiative sur la lutte contre l'extrémisme violent en milieu carcéral et la gestion des prisonniers extrémistes violents. Pour ce qui est du volet consacré à l'aide à la réinsertion sociale des délinquants, l'Office a publié deux manuels, l'un sur la mise au point de programmes de réadaptation durable en prison et l'autre sur la prévention de la récidive. Il a également apporté son appui à 10 pays sur ces questions. Enfin, 14 modules d'enseignement universitaire portant sur des thèmes touchant à la prévention du crime et à la justice pénale ont été élaborés.

67. L'ONU DC a continué de fournir une assistance technique en vue de doter les systèmes de justice pénale de capacités accrues pour lutter contre la piraterie et la criminalité maritime, notamment en appuyant la réforme des législations, la détection et la répression des infractions au droit maritime et les poursuites en la matière. Il a, en outre, fourni une assistance aux États côtiers pour leur permettre de mieux apprécier la situation maritime sur l'océan Atlantique et sur l'océan Indien à l'aide de la technologie, notamment de l'imagerie satellitaire fournie par le programme Copernicus de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

68. Dans le cadre du Programme mondial susmentionné pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, à la date d'établissement du présent rapport, plus de 11 900 parties prenantes, dont des décideurs, des juges, des universitaires, des enseignants, des entraîneurs sportifs et un nombre croissant d'enfants et de jeunes de plus de 180 pays ont pu bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans un large éventail de domaines. Vingt-sept pays ont reçu une assistance technique directe adaptée à leurs besoins par l'intermédiaire de ce programme.

C. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique

1. Collecte de données, recherche et analyse des tendances

69. Le *Rapport mondial sur les drogues 2018* donne un aperçu de la situation de l'offre et de la demande de drogues et propose une analyse des tendances sur les marchés, y compris pour les nouvelles substances psychoactives. Il met en particulier l'accent sur les questions touchant les jeunes, les personnes âgées et les femmes. En outre, un rapport intitulé *Afghan Opiate Trafficking along the Northern Route* (le trafic d'opiacés afghans transitant par la Route du Nord) a également été publié en 2018.

70. Ont aussi été publiés en 2018, le *Rapport mondial sur la traite des personnes* (semestriel), la *Global Study on Smuggling of Migrants 2018* (étude mondiale sur le trafic illicite de migrants), première du genre, et une édition spéciale du Forum sur le crime et la société consacrée à la criminalité liée aux espèces sauvages. Une brochure sur le meurtre sexiste de femmes et de filles est aussi parue en 2018 dans le cadre de l'*Étude mondiale sur l'homicide*. La publication d'autres brochures est prévue pour 2019. Les travaux sur le deuxième rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde (*World Wildlife Crime Report*) ont débuté.

71. L'ONU DC a continué d'appuyer la collecte de données et la recherche au niveau national de plusieurs manières, notamment en contribuant à l'estimation du nombre total de victimes de la traite des personnes en Irlande, en Roumanie et en Serbie ; en organisant des formations dans différents pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Pacifique sur des thèmes comme les indicateurs relatifs aux objectifs du développement durable, les statistiques de la criminalité (notamment l'utilisation de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques), les statistiques et la recherche sur les drogues ; en apportant son appui aux enquêtes sur la

consommation de drogues réalisées en Afghanistan, au Kazakhstan, au Nigéria, au Pakistan et au Tadjikistan ; en prêtant son appui aux enquêtes sur les cultures illicites en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Mexique, au Myanmar et au Pérou ; en appuyant les analyses d'impact concernant les programmes de développement alternatif (voir *supra*, par. 33) ; et en apportant son soutien aux enquêtes sur la corruption, ainsi qu'aux enquêtes de victimisation en Afrique et en Amérique latine.

72. D'autres travaux méthodologiques sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ont donné lieu à la publication d'un ouvrage intitulé *Manual on Corruption Surveys: Methodological Guidelines on the Measurement of Bribery and Other Forms of Corruption through Sample Surveys* (manuel sur les enquêtes en matière de corruption : directives méthodologiques pour la mesure de la pratique des pots-de-vin et d'autres formes de corruption à l'aide d'enquêtes par sondage) et d'un questionnaire sur les flux d'armes illicites, ainsi qu'à plusieurs réunions d'experts et à un atelier consacrés à la mesure des flux financiers illicites.

73. En application de la résolution 60/1 de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a réuni un groupe d'experts en janvier 2018 pour réfléchir aux moyens d'améliorer les statistiques sur les drogues, notamment pour rationaliser le questionnaire destiné à l'établissement du rapport annuel, ainsi qu'à des activités destinées à aider les pays à fournir ces données. D'autres consultations techniques sont prévues en 2019.

2. Appui scientifique et criminalistique

74. En 2018, 282 laboratoires nationaux d'analyse des drogues de 86 pays ont participé au programme d'exercices collaboratifs internationaux semestriels de l'ONUDC, qui aide les laboratoires à suivre en permanence leurs résultats à l'échelle mondiale et à prendre des mesures correctives le cas échéant. Les laboratoires ont en outre bénéficié d'autres mesures d'appui au titre de ce programme, comme la fourniture d'étalons de référence chimiques et de manuels consacrés aux méthodes recommandées pour l'analyse en laboratoire des substances placées sous contrôle international.

75. Un supplément au *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* et un additif au manuel sur la fabrication clandestine de substances placées sous contrôle international (*Clandestine Manufacture of Substances under International Control*) ont été publiés afin d'y inclure les 10 substances que la Commission avait placées sous contrôle en 2017.

76. L'Office a publié un ouvrage sur les méthodes recommandées pour identifier et analyser le fentanyl et ses analogues dans les échantillons biologiques (*Recommended Methods for the Identification and Analysis of Fentanyl and its Analogues in Biological Specimens*), et un autre sur les directives relatives aux dispositifs portatifs Raman d'identification sur le terrain des substances saisies (*Guidelines on Raman handheld field identification devices for seized material*) pour aider les États Membres à détecter et à identifier les drogues synthétiques nouvellement apparues, notamment les opioïdes, étape nécessaire avant toute intervention sanitaire ou policière efficace. Il a également envoyé plus de 1 300 trousseaux d'analyse des drogues et précurseurs sur le terrain à l'échelle mondiale, dans les endroits où le besoin s'en faisait le plus sentir.

77. Le programme SMART, ou « Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances » et le Programme mondial de services scientifiques et criminalistiques ont permis aux pays de se doter de capacités criminalistiques accrues pour détecter les drogues synthétiques nouvellement apparues et leurs précurseurs à l'aide des dispositifs portatifs Raman de détection sur le terrain. Dans le cadre de ces deux programmes, des formations régionales et des formations internes ont été dispensées dans des pays d'Asie centrale et orientale, d'Afrique de l'Ouest, dans des îles du Pacifique et dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Planification stratégique

78. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre les volets du Programme 2030 qui ont trait à son mandat, pour renforcer les capacités dont il dispose pour assurer le suivi des programmes et rendre compte de leurs résultats conformément au principe de responsabilité, et pour faciliter l'harmonisation des approches, l'Office a élaboré un manuel sur la gestion axée sur les résultats (*Results-based Management Handbook*). Des ateliers de formation sur des sujets touchant à cette question ont été organisés à l'intention du personnel de l'ONUDC au siège et dans certains bureaux extérieurs. Le projet de cadre stratégique de l'Office pour 2020 a été examiné par les Commissions lors de la reprise de leurs sessions en décembre 2018, dans sa nouvelle version établie par l'équipe chargée par le Secrétaire général de la réforme du budget.

B. Évaluation

79. La Section de l'évaluation indépendante a réalisé une synthèse de toutes les évaluations de l'ONUDC en vue d'éclairer davantage la concertation sur les politiques à mener et la prise de décisions. En outre, en coopération avec le pôle applications de l'Office des Nations Unies à Vienne, l'ONUDC a mis au point une application Web novatrice dénommée *Unite Evaluation*, qui permet de gérer plus efficacement les évaluations, d'obtenir des résultats d'évaluation consolidés et d'automatiser le suivi de l'application des recommandations. La Section a pleinement intégré aux rapports d'évaluation de l'ONUDC l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en s'appuyant à cet effet sur le document, publié en 2017, intitulé « *Evaluation-based analysis of good practices in UNODC's approach to capacity-building* » (analyse fondée sur l'évaluation des bonnes pratiques adoptées par l'ONUDC en matière de renforcement des capacités), dans lequel sont recensées les meilleures pratiques en matière d'évaluation internationale.

80. Trois évaluations stratégiques ont été réalisées, et publiées sur le site Web de l'ONUDC, et quatre autres sont en cours. Les recommandations issues de ces évaluations, qui ont été soumises aux hauts fonctionnaires de l'Office et aux États Membres, sont axées sur une culture de la responsabilité et de l'apprentissage. La Section a également apporté son appui à 13 évaluations de projets. Toutes les évaluations ont fait l'objet d'une certification externe, ce qui témoigne d'une amélioration de leur qualité par rapport aux années précédentes.

81. La Section a pleinement intégré la dimension de l'égalité femmes-hommes et des droits de l'homme dans toutes les évaluations, et elle a élaboré des documents d'orientation expressément consacrés à ces questions, pour faire en sorte que les évaluations soient à même d'induire des changements en profondeur. Elle a aussi aidé les États Membres à se doter des compétences et des connaissances voulues et à renforcer leurs capacités nationales d'évaluation, conformément à la résolution [69/237](#) de l'Assemblée générale et au Programme 2030. Au Maroc, cette démarche a donné lieu à l'élaboration d'un module présentiel de niveau master sur l'évaluation des politiques en lien avec les objectifs de développement durable, ainsi que de deux modules connexes de formation en ligne.

C. Financement et partenariats

82. L'ONUDC a continué d'appuyer les réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer sa gouvernance et sa situation financière en fournissant à ce groupe des informations sur les questions financières et budgétaires, sur la réforme de l'Organisation des Nations

Unies et ses incidences pour l'Office, sur l'intégration de la problématique femmes-hommes dans ses pratiques, politiques et programmes, sur la représentation géographique et la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la composition de ses effectifs, et sur les progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre et l'évaluation de ses programmes mondiaux et régionaux.

83. L'ONUSD a continué de s'employer à conclure de nouveaux mémorandums d'accord avec des partenaires clés et à donner effet aux accords existants, afin de renforcer la coopération, conformément aux exigences imposées par les réformes opérées dans le système des Nations Unies et la mise en œuvre du Programme 2030. De nouveaux accords ont été signés avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Association internationale de police. À la suite de leur réunion annuelle et entendant poursuivre leur coopération, l'ONUSD et le secrétariat de l'OSCE ont signé un nouveau plan d'action commun pour la période 2018-2019. L'ONUSD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont continué de coopérer étroitement à l'élaboration d'un plan de travail commun en vue d'intensifier leurs activités d'assistance technique, de formation et de recherche. S'appuyant sur la collaboration étroite existant en matière de sécurité urbaine et de bonne gouvernance avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'ONUSD a signé avec celui-ci un mémorandum d'accord actualisé visant à élargir l'éventail de leurs travaux conjoints afin de donner suite à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité, ainsi qu'au Nouveau Programme pour les villes. L'Office a également continué à jouer, en collaboration et en coopération avec le PNUD, l'OMS, le HCR et l'UNESCO, son rôle de facilitateur de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Il a également signé un accord-cadre de partenariat stratégique avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. L'ONUSD poursuit sa coopération étroite avec le HCDH sur les questions relatives aux drogues et à la criminalité. Il a collaboré avec un large éventail d'organismes des Nations Unies en vue d'appliquer la décision n° 2017/55 du Comité exécutif relative à la politique des drogues et de donner suite au débat sur la politique des drogues tenu lors de la réunion de novembre 2018 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Au cours de la période considérée, l'ONUSD a également continué de renforcer sa coopération avec l'Union européenne et d'autres organisations régionales.

84. L'Office prend une part active aux différents volets des réformes engagées par le Secrétaire général, notamment la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la réforme de la gestion. Dans ce cadre, il s'efforce de diriger les efforts qu'il déploie pour collecter des fonds et pour nouer des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies vers un engagement et une participation accrues en faveur des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Avec un certain nombre de donateurs, le dialogue s'est transformé en débat politique structuré au niveau des capitales. En conséquence, le nombre d'États contribuant au budget de l'Office est passé de 36 (en 2016) à 47 (en 2017), les contributions à des fins spéciales ayant atteint le niveau record de 320,6 millions de dollars en 2017.

85. L'ONUSD a renforcé son action auprès du secteur privé en cherchant à atteindre des membres d'organisations patronales, des organismes-cadres que sont les chambres de commerce et d'industrie, d'associations professionnelles et d'autres structures organisées par l'intermédiaire des organisations auxquelles ils appartiennent. Son objectif est de mettre en place des partenariats et de recenser les domaines d'intérêt commun, tels que la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la contrebande de produits de contrefaçon. Les pays pilotes dans cette démarche sont l'Allemagne, la France et la Suisse.

86. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui est géré par l'ONUSD, a reçu des contributions d'un large éventail de donateurs, parmi lesquels des États Membres, des organismes du secteur privé et des personnes privées. En

2018, 1,4 million de dollars de subventions ont été versés à des organisations non gouvernementales qui fournissent aux victimes des services et une assistance essentiels dans le monde entier.

87. Malgré ces efforts, la situation financière de l'ONUDC demeure fragile. La diminution des fonds non préaffectés se poursuit et l'on prévoit que les recettes à des fins générales ne devraient plus représenter que 1,0 % des recettes totales en 2018. Le faible montant des fonds non préaffectés ou alloués à des fins génériques compte parmi les principales difficultés que l'Office, ainsi fragilisé dans ses fonctions de gestionnaire, de coordonnateur et d'organe normatif, doit surmonter pour exécuter efficacement ses mandats et ses programmes.

88. Les dépenses d'exécution des programmes de l'ONUDC devraient passer de 450,4 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2016-2017 à 648,9 millions pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 44,1 %. L'augmentation du volume des activités de l'Office est principalement imputable à l'expansion des programmes offrant des moyens de subsistance alternatifs en Colombie ; à la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public ; au développement alternatif en Afghanistan ; et aux mesures de lutte contre le terrorisme au Pakistan.

V. Recommandations

89. Les Commissions souhaiteront peut-être donner de nouvelles orientations aux États Membres, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et leur adresser les recommandations suivantes.

Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

90. La Commission des stupéfiants souhaitera peut-être prier les États Membres :

a) De poursuivre la mise en œuvre de tous les engagements pris par la communauté internationale depuis 2009 pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue ;

b) D'allouer des moyens budgétaires au niveau national pour financer la mise en œuvre de mesures, fondées sur des données factuelles, en faveur de la prévention de l'usage de drogues et du traitement, de la prise en charge et de la réadaptation des personnes atteintes de troubles liés à cet usage ;

c) D'élaborer des normes nationales garantissant la qualité des interventions de prévention et de traitement de la toxicomanie, notamment pour veiller à ce que ces interventions soient fondées sur des données factuelles, prennent en compte des considérations déontologiques et soient menées par un personnel qualifié ;

d) D'accélérer l'adoption de mesures destinées à lutter contre le VIH/sida chez les toxicomanes et les détenus, notamment en encourageant, au besoin, l'utilisation du guide technique publié par l'OMS, l'ONUDC et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et destiné à aider les pays à définir des objectifs en matière d'accès universel à la prévention du VIH, aux traitements et aux soins à donner aux usagers de drogues injectables (*Technical Guide for Countries to Set Targets for Universal Access to HIV Prevention, Treatment and Care for Injecting Drug Users*), lors de la conception et de la mise en œuvre de stratégies nationales relatives au VIH et aux drogues, y compris avec le concours de toutes les parties prenantes ;

e) De faciliter l'accès à des fins médicales aux drogues placées sous contrôle, tout en évitant leur détournement et leur usage illicite, en renforçant les systèmes de santé, en informant et en sensibilisant le public et en veillant à la gestion des chaînes d'approvisionnement ;

f) D'étendre la portée de l'aide au développement alternatif de manière à toucher un plus grand nombre de collectivités, et de ne pas ménager leurs efforts pour faciliter l'accès au marché des produits issus du développement alternatif ;

g) De s'attaquer aux graves problèmes que pose l'imbrication croissante du trafic de drogues, de la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, en envisageant la définition des politiques et la planification des interventions de manière pluridisciplinaire et intégrée, notamment en encourageant et en favorisant la collecte de données fiables, la recherche et, le cas échéant, la mise en commun de renseignements et d'analyses.

Prévenir et combattre efficacement la criminalité

91. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être prier les États Membres :

Lutte contre la criminalité transnationale organisée

a) De renforcer les services de leurs autorités centrales qui sont chargés de l'entraide judiciaire, de prendre une part active au fonctionnement des réseaux régionaux de coopération judiciaire et d'encourager la coopération internationale en matière pénale en entretenant des échanges directs avec des pays tiers, en déployant des magistrats ou des officiers de liaison et en tirant parti des outils et des programmes de l'ONUDD ;

b) D'apporter leur appui au mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, afin de garantir la continuité des travaux du mécanisme, son impartialité et sa viabilité ;

c) D'inviter l'ONUDD à encourager encore les organismes des Nations Unies, les États et les autres parties concernées à prendre des mesures plus énergiques pour lutter contre la traite des êtres humains en situation de conflit, comme suite aux résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017) du Conseil de sécurité, d'utiliser les documents de réflexion de l'ONUDD qui précisent les principales notions figurant dans les définitions juridiques de la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants, et d'inviter l'Office à continuer d'assister les fonctionnaires de la justice pénale dans l'exécution des procédures pénales visant ce type de faits ;

d) D'ériger le trafic d'espèces protégées de faune et de flore sauvages en crime grave, tel que défini à l'alinéa b) de l'article 2 et à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 3 de la Convention contre la criminalité transnationale organisée, et de veiller à ce que les marchés intérieurs licites de produits issus d'espèces sauvages ne soient pas utilisés pour dissimuler le commerce de produits illicites ;

Lutte contre la corruption

e) D'aider l'ONUDD à s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à sa septième session, d'apporter leur appui au Mécanisme d'examen de l'application de cette Convention et de contribuer à l'exécution du deuxième cycle d'examen ;

f) De continuer d'appuyer les activités que mène l'ONUDD, tant au siège que sur le terrain, pour aider les États à prévenir et à combattre la corruption ;

Prévention du terrorisme

g) De promouvoir la ratification et l'application des 19 conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, ainsi que des résolutions des Nations

Unies sur la question, de renforcer leur législation nationale et la coopération judiciaire internationale, et d'accroître les moyens dont dispose leur justice pénale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;

h) D'encourager les États Membres à continuer d'appuyer la mise en œuvre du programme de l'ONUDC pour la prévention du terrorisme, notamment en tirant parti de l'assistance technique offerte par l'ONUDC et en fournissant un appui durable, compte tenu de l'évolution constante de la menace terroriste ;

i) De communiquer au portail SHERLOC la législation antiterroriste la plus récente et des informations concernant les autorités nationales compétentes pour les affaires de terrorisme, ou de vérifier que la législation et les informations figurant actuellement dans le système sont à jour ;

Prévention du crime et justice pénale

j) De promouvoir une approche globale et intégrée de la prévention de la criminalité et de la réforme de la justice pénale, qui repose sur des évaluations de référence, sur la collecte et l'analyse périodiques de données et qui s'intéresse à tous les aspects du système judiciaire ;

k) D'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes de prévention de la criminalité, y compris axés sur la prévention précoce, dans un esprit pluridisciplinaire et participatif, en étroite coopération avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile.

Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique

92. Les Commissions souhaitent peut-être prier les États Membres :

a) De renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour recueillir des données précises, fiables et comparables au sujet de la criminalité et de la production, du trafic et de l'usage illicites de drogues, afin d'être mieux à même de communiquer des informations par l'intermédiaire des outils prévus à cet effet, tels que l'enquête sur les tendances de la criminalité, le questionnaire destiné à l'établissement du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, le questionnaire sur les trafics d'armes et celui destiné au rapport annuel, et les rapports individuels sur les opérations de saisie de drogues ;

b) D'appuyer davantage les travaux de l'ONUDC visant à renforcer les capacités nationales de collecte de données afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'usage de drogues et ses conséquences sanitaires, le développement alternatif, l'état de droit et l'accès à la justice, ainsi que la lutte contre la criminalité organisée, la violence, la traite des personnes, le trafic d'armes à feu, le trafic d'espèces sauvages, la corruption et les flux financiers illicites ;

c) De participer activement au fonctionnement des réseaux d'alerte rapide sur les nouvelles substances psychoactives et d'utiliser davantage les systèmes internationaux établis de notification et d'échange d'informations.

Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

93. Les Commissions souhaitent peut-être prier les États Membres :

a) D'adopter une approche axée sur les résultats pour la mise en œuvre du Programme 2030 ;

b) De régler les questions transversales qui font obstacle à la mise en œuvre du Programme 2030 et relèvent des mandats de l'Office, en sollicitant activement les services de celui-ci par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, désormais redynamisé ;

c) De renforcer la fonction d'évaluation à l'ONUDC, en encourageant les évaluations stratégiques visant à accroître la responsabilité et la transparence, dans l'esprit de la réforme de la gestion engagée par le Secrétaire général, de promouvoir l'exploitation des résultats des évaluations et l'utilisation des connaissances qui en découlent pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données factuelles et favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, et de s'employer à renforcer les capacités d'évaluation et la responsabilité au niveau national dans les domaines d'activité de l'ONUDC, conformément à la résolution [69/237](#) de l'Assemblée générale et au Programme 2030 ;

d) De fournir à l'ONUDC des ressources suffisantes, prévisibles et stables, notamment des ressources additionnelles au titre du budget ordinaire, pour lui permettre de s'acquitter de manière durable des tâches qui lui ont été confiées ;

e) De mettre à la disposition de l'Office davantage de fonds à des fins générales (non préaffectés) ou à des fins génériques, pour lui permettre de répondre efficacement à la demande croissante d'assistance technique et de poursuivre sa coopération technique en étroite coordination avec les pays partenaires et les organismes régionaux.
